

Compte-rendu Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 8 avril 2021

En application de l'article L2121-25 du CGCT¹

Affiché le 16/04/2021 au siège de Bernay

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 37

Membres présents : 83, 85 à la délibération n°32/2021, 86 à la délibération n°33/2021

Pouvoirs : 11

Membres votants : 94, 96 à la délibération n°32/2021, 97 à la délibération n°33/2021

Date de la convocation : 02/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le jeudi huit avril à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DITSCH Pascal, Madame FREBERT Martine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur DEFIEBER Marc, Madame GOETHEYN Martine, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PEREIRA Mickaël, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Madame PREYRE Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN

¹ Article L2121-25

Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 84

Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.

Article L5211-1 En savoir plus sur cet article...

Modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37

Les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

DRIESSCHE André, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur BONNEVILLE Roger, Madame CANU Françoise, Monsieur CIVEL Dominique, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur Daniel, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MACHADO Céline, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SZALKOWSKI Denis.

Pouvoirs : Monsieur AUBRY Bernard pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur COURTOUX Thomas pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur CROMBEZ Guillaume pouvoir à Monsieur AUGER Michel, Monsieur GOSSE Jean-Marie pouvoir à Monsieur LHOMME Patrick, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur LECOQ Didier pouvoir à Danielle CAMUS, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur MATHIERE Philippe pouvoir à Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur PREVOST Jean-Jacques pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 31/2021 : Reprise anticipée des résultats 2020 et affectation prévisionnelle en réserve – Budget principal IBTN

Après vérification des Comptes avec la Trésorerie de Bernay et avant le vote du compte administratif 2020 du budget principal IBTN, il est constaté les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement : + 3 856 804,96 €
- un déficit d'investissement de : - 367 219,27 €

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2020 **anticipée** au Budget Primitif 2021 du Budget principal IBTN, tenant compte des restes à réaliser, qui sont les suivants :

Dépenses : 1 414 134,76 €
Recettes : 2 032 071,96 €

L'affectation anticipée des Résultats 2020 est ainsi proposée :

Recettes de fonctionnement C/ 002 : 2 356 804,96 €
Recettes d'investissement C/ 1068 : 1 500 000,00 €
Dépenses d'investissement C/ 001 : 367 219,27 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal IBTN telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
83	11	94	0	94	0	94

Délibération n° 32/2021 : Reprise anticipée des résultats 2020 et affectation prévisionnelle en réserve – Budget annexe Service Assainissement Collectif HT

Après vérification des Comptes avec la Trésorerie de Bernay et avant le vote du compte administratif 2020 du budget annexe Service Assainissement Collectif de l'IBTN, il est constaté les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement : + 393 491,00 €
- un déficit d'investissement de : - 65 513,27 €

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2020 **anticipée** au Budget Primitif 2021 du budget annexe Service Assainissement Collectif HT de l'IBTN, tenant compte des restes à réaliser, qui sont les suivants :

Dépenses : 559 717,00 €
Recettes : 123 085,00 €

L'affectation anticipée des Résultats 2020 est ainsi proposée :

Recettes de Fonctionnement C/ 002 : 393 491,00 €
Dépenses d'Investissement C/ 001 : 65 513,27 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe Service Assainissement Collectif HT de l'IBTN telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
85	11	96	0	96	0	96

Délibération n° 33/2021 : Reprise anticipée des résultats 2020 et affectation prévisionnelle en réserve – Budget annexe Service Assainissement Collectif IBTN

Après vérification des Comptes avec la Trésorerie de Bernay et avant le vote du compte administratif 2020 du budget annexe Service Assainissement Collectif de l'IBTN, il est constaté les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement : + 1 084 572,37 €
- un déficit d'investissement de : - 1 150 590,85 €

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2020 **anticipée** au Budget Primitif 2021 du budget annexe Service Assainissement Collectif de l'IBTN, tenant compte des restes à réaliser, qui sont les suivants :

Dépenses : 395 480,50 €
Recettes : 1 567 828,00 €

L'affectation anticipée des Résultats 2020 est ainsi proposée :

Recettes de Fonctionnement C/ 002 : 1 084 572,37 €
Dépenses d'Investissement C/ 001 : 1 150 590,85 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe Service Assainissement Collectif de l'IBTN telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 34/2021 : Reprise anticipée des résultats 2020 et affectation prévisionnelle en réserve – Budget Annexe SPANC IBTN

Après vérification des Comptes avec la Trésorerie de Bernay et avant le vote du compte administratif 2020 du budget annexe SPANC de l'IBTN, il est constaté les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement : + 486 575,41 €
- un déficit d'investissement de : - 481 408,32 €

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2020 **anticipée** au Budget Primitif 2021 de SPANC de l'IBTN, tenant compte des restes à réaliser, qui sont les suivants :

Dépenses : 19 227,30€
Recettes : 1 475 133,28 €

L'affectation anticipée des Résultats 2020 est ainsi proposée :

Recettes de Fonctionnement C/ 002 : 486 575,41 €
Dépenses d'Investissement C/ 001 : 481 408,32 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe SPANC de l'IBTN telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 35/2021 : Reprise anticipée des résultats 2020 et affectation prévisionnelle en réserve – Budget Annexe Régie Transports IBTN

Après vérification des Comptes avec la Trésorerie de Bernay et avant le vote du compte administratif 2020 du budget annexe Régie Transports de l'IBTN, il est constaté les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement : + 16 729,26 €
- un excédent d'investissement de : + 108 507,73 €

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2020 **anticipée** au Budget Primitif 2021 de Régie Transports de l'IBTN, tenant compte des restes à réaliser, qui sont les suivants :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

L'affectation anticipée des Résultats 2020 est ainsi proposée :

Recettes de Fonctionnement C/ 002 : 16 729,26 €

Recettes d'Investissement C/ 001 : 108 507,73 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe Régie Transports de l'IBTN telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 36/2021 : Reprise anticipée des résultats 2020 et affectation prévisionnelle en réserve – Budget Annexe Office de Tourisme IBTN

Après vérification des Comptes avec la Trésorerie de Bernay et avant le vote du compte administratif 2020 du budget annexe Office de Tourisme de l'IBTN, il est constaté les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement : + 21 158,43 €
- un excédent d'investissement de : + 20 244,50 €

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2020 **anticipée** au Budget Primitif 2021 du budget annexe Office de Tourisme de l'IBTN, tenant compte des restes à réaliser, qui sont les suivants :

Dépenses : 12 625, 20 €

Recettes : 0 €

L'affectation anticipée des Résultats 2020 est ainsi proposée :

Recettes de Fonctionnement C/ 002 : 21 158,43 €

Recettes d'Investissement C/ 001 : 20 244,50 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe Office de Tourisme de l'IBTN telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 37/2021 : Reprise anticipée des résultats 2020 et affectation prévisionnelle en réserve – Budget Annexe Station-service 24/24 Broglie IBTN

Après vérification des Comptes avec la Trésorerie de Bernay et avant le vote du compte administratif 2020 du budget annexe Station-service 24/24 Broglie de l'IBTN, il est constaté les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement : + 51 031,56 €
- un excédent d'investissement de : + 14 996,00 €

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2020 **anticipée** au Budget Primitif 2021 de Station-service 24/24 Broglie de l'IBTN, tenant compte des restes à réaliser, qui sont les suivants :

Dépenses : // €

Recettes : // €

L'affectation anticipée des Résultats 2020 est ainsi proposée :

Recettes de Fonctionnement C/ 002 : 51 031,56 €

Recettes d'Investissement C/ 001 : 14 996,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe Station-service 24/24 Broglie de l'IBTN telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 38/2021 : Reprise anticipée des résultats 2020 et affectation prévisionnelle en réserve – Budget annexe ZAC Maison Rouge IBTN

Après vérification des Comptes avec la Trésorerie de Bernay et avant le vote du compte administratif 2020 du budget annexe ZAC Maison Rouge de l'IBTN, il est constaté les résultats suivants :

- un déficit de fonctionnement : - 25 480,78 €
- un excédent d'investissement de : + 207 345,43 €

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2020 **anticipée** au Budget Primitif 2021 du budget annexe ZAC Maison Rouge de l'IBTN, tenant compte des restes à réaliser, qui sont les suivants :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

L'affectation anticipée des Résultats 2020 est ainsi proposée :

Dépenses de Fonctionnement C/ 002 : 25 480,78 €

Recettes d'Investissement C/ 001 : 207 345,43 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe ZAC Maison Rouge de l'IBTN telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 39/2021 : Reprise anticipée des résultats 2020 et affectation prévisionnelle en réserve – Budget annexe Zones activités Perriers IRC IBTN

Après vérification des Comptes avec la Trésorerie de Bernay et avant le vote du compte administratif 2020 du budget annexe Zones activités IRC de l'IBTN, il est constaté les résultats suivants :

- un déficit de fonctionnement : - 24 437,64 €
- un excédent d'investissement de : + 101 002,65 €

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2020 **anticipée** au Budget Primitif 2021 du budget annexe Zones activités IRC de l'IBTN, tenant compte des restes à réaliser, qui sont les suivants :

Dépenses : // 0,00 €

Recettes : // 0,00 €

L'affectation anticipée des Résultats 2020 est ainsi proposée :

Dépenses de Fonctionnement C/ 002 : 24 437,64 €

RI 1068 : //

Recettes d'Investissement C/ 001 : 101 002,65 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe Zones activités IRC de l'IBTN telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 40/2021 : Reprise anticipée des résultats 2020 et affectation prévisionnelle en réserve – Budget annexe ZAE les GRANGES IBTN

Après vérification des Comptes avec la Trésorerie de Bernay et avant le vote du compte administratif 2020 du budget annexe ZAE les GRANGES de l'IBTN, il est constaté les résultats suivants :

- un déficit de fonctionnement : - 31 327,79 €
- un excédent d'investissement de : + 313 966,93 €

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2020 **anticipée** au Budget Primitif 2021 du budget annexe ZAE les GRANGES de l'IBTN, tenant compte des restes à réaliser, qui sont les suivants :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

L'affectation anticipée des Résultats 2020 est ainsi proposée :

Dépenses de Fonctionnement C/ 002 : 31 327,79 €

Recettes d'Investissement C/ 001 : 313 966,93 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe ZAE les GRANGES de l'IBTN telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 41/2021 : Soutien à la vie associative – Attribution des subventions

Afin de soutenir l'activité associative du territoire intercommunal, il est proposé l'attribution de subventions pour les associations suivantes :

Association	Montant de la subvention	Objet
Amicale du personnel	20 000 €	
ASPROB	4 500 €	Animation annuelle au château (visite commentée), journée du patrimoine, pierres en lumières du 14 et 15 mai 2021
Association Triathlon Pays du Neubourg	5 000 €	1er triathlon Terres de Normandie 13 juin 2021 à Brionne
Bernay Burkina Fasso	2 000 €	cinéma africain 26 semaine Bis
Confluent d'art	1 000 €	salon d'Automne 2021
Ensemble correspondance et musique	6 000 €	concert tournée normande report en septembre 2021

Ensemble vocal de Paris	8 000 €	les noces de Figaro au domaine d'Harcourt, retransmis avec sous titres français
La Compagnie des petits champs	10 000 €	Exposition "Trois siècles d'innovation en agriculture" à l'Etable Beaumontel
La Compagnie des petits champs	7 500 €	actions 2020 reportées et réalisées en 2021 interventions aux collèges de BLR et Mesnil en Ouche et atelier lecture musicale à Brionne
La Compagnie des petits champs	10 000 €	représentation zyriab à la ferme d'Ecardenville la Campagne, concert nuit de sable à la ferme, "Place de la République" deux représentations en avant-première
le Bec Hellouin Aquarelle	2 000 €	Second festival international d'aquarelle du 26 juin au 4 juillet 2021 au Bec Hellouin
Société des Courses de Bernay	5 395€	Reversement des montants des enjeux collectés en 2019
TOTAL	81 395€	

Les gymnases sont mis gratuitement à disposition d'associations de manière régulière ou occasionnelle. Le coût moyen horaire allant de 5,49€ à 9,04€ en fonction du gymnase. Les associations bénéficiant de cet avantage en nature sont les suivantes :

Localité Gymnase	Associations
Beaumont le Roger	UNSS Collège Croix Maitre Renault
Beaumont le Roger	CSB BASKET
Beaumont le Roger	CSB BADMINTON
Beaumont le Roger	CSB BADMINTON
Beaumont le Roger	CSB TWIRLING
Beaumont le Roger	CSB TWIRLING
Beaumont le Roger	LES ARCHERS DE LA RISLE
Beaumont le Roger	CSB FOOTBALL
Beaumont le Roger	Club Cyclo tourisme Comité départemental de l'Eure
Serquigny	Fontenoise de Badminton
Serquigny	Football club Serquigny Nassandres
Serquigny	A.S. Carsix Handball
Serquigny	DITEP "Les NIDS"
Broglie	Fusion Charentonne Saint Aubin (Football)
Broglie	Tennis Club
Broglie	Les fous du Volant (Badminton)
Broglie	MATT (Tennis de Table)
Broglie	ASB Gymnastique
Broglie	Club Karaté Broglie
Broglie	Amicale des Sapeurs Pompiers
Broglie	UNSS collège Maurice de Broglie
Broglie	Action Basket Ball Coordination
Brionne	HANDBALL Brionne
Brionne	Kendo club Brionne
Brionne	Kendo club Brionne
Brionne	Football Brionne
Brionne	Galdy (Zumba)
Brionne	Tic Tac Bospaulois
Brionne	Boismard
Brionne	UNSS Collège Brossolette
Brionne	Brionnaise de badminton
Brionne	MELEKEDON
Mesnil en Ouche	UNSS collège JACQUES DAVIEL
Mesnil en Ouche	Dojo Ikioi Aikido
Mesnil en Ouche	Association Union Sportive Barroise (football)
Mesnil en Ouche	Gymnastique Volontaire

Mesnil en Ouche	Tennis Club de Mesnil en Ouche
Mesnil en Ouche	Les fous du Volant (Badminton)

De plus, l'association **La Fabrique de la Risle** bénéficie de la mise à disposition d'un local par la commune de Beaumont le Roger dont l'ensemble des contrôles règlementaires, la maintenance et les fluides sont pris en charge par l'IBTN pour un montant estimé à 1 000€ pour l'année 2021.

Le(s) bassin(s) de la **piscine** est(ont) également mis à disposition à titre gracieux des associations suivantes :

SCB Sauvetage
SCB Natation Sportive
SCB Natation Synchronisée
Bernay Plongée Plaisir
Squales Bernayens

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VALIDE** la liste des associations/partenaires subventionnées pour l'année 2021 et **VOTE** les montants de ces subventions pour l'année 2021.

Résultats du vote au scrutin ordinaire : (Monsieur LEMERCIER Gérard ne prend pas part au vote)

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	96	0	96	0	96

Délibération n° 42/2021 : Attribution d'une subvention 2021 au Budget annexe de la Régie de l'Office du Tourisme (révision du montant)

Le budget Office de Tourisme Bernay Terre de Normandie prend en charge l'ensemble des dépenses afférentes aux actions de développement touristique menées sur le territoire.

La principale recette de ce budget est la taxe de séjour pour environ 50 000 €.

Afin de faire face à l'ensemble des dépenses prévues sur ce budget ; il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre.

Par délibération en date du 26 janvier 2021, il a été décidé d'accorder une subvention de 300 000 €.

Après finalisation du budget annexe 2021 de l'Office du Tourisme, la subvention nécessaire à l'équilibre du budget est de 441 200 €. (Pour mémoire la subvention prévue au budget 2020 était de 559 208 € et la subvention finalement versée en 2020 était de 410 000 €).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCORDE** une subvention d'un montant de 441 200 € à la Régie de l'Office de Tourisme, **INSCRIT** le montant à l'article 657363 du budget Principal de l'Intercom et **AUTORISE** le Président à verser cette subvention en plusieurs acomptes au cours de l'année 2021.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 43/2021 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Budget 2021 du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) Révision du Montant

Le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) possède actuellement 3 budgets :

- Le Budget Principal (regroupant le Chantier Insertion, l'Enfance Jeunesse...)
- Le Budget SAAD (Service Aide et d'Accompagnement à Domicile)
- Le Budget FRPA (Foyer Résidence pour Personnes Agées)

Ces budgets sont financés par différents organismes (Caisses de retraite, CAF, Département...) mais ces financements ne suffisent pas pour l'équilibre du Budget et chaque année le Budget de l'INTERCOM abonde le budget du CIAS par une subvention d'équilibre.

Par délibération en date du 26 janvier 2021, il a été décidé d'accorder une subvention de 2 000 000 €.

Après finalisation du budget primitif 2021 du CIAS, la subvention nécessaire à l'équilibre du budget est de 2 300 000 €. (Pour mémoire la subvention prévue au budget 2021 était de 2 700 000 € et la subvention finalement versée en 2020 était de 2 380 000 €). LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCORDE** une subvention d'un montant de 2 300 000 € au CIAS, **INSCRIT** le montant à l'article 657362 du budget Principal de l'Intercom et **AUTORISE** le Président à verser cette subvention en plusieurs acomptes au cours de l'année 2021.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 44/2021 : Attribution d'une subvention 2021 au Budget annexe de la Régie des Transports

La Régie des Transports a les missions suivantes :

- Exécution de services réguliers de transport public routier de personnes (transports scolaires, périscolaires et activités parascolaires),
- Exécution de services occasionnels de transport public routier de personnes (pour le compte des établissements scolaires, associations, communes et autres collectivités territoriales),
- Exécution de services à la demande de transport public routier de personnes.
- Planification des déplacements dans le cadre des activités des services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (activités du CIAS, piscine, ...).

Ce budget est financé par les recettes de la Région via le contrat d'exploitation transports scolaires (la régie est rémunérée en tant que transporteur) et d'autres organismes dans le cadre de déplacements extra-scolaires (ex : CIAS).

Ces financements ne suffisent pas pour l'équilibre du Budget compte tenu de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire, il est donc proposé que le Budget de l'INTERCOM abonde le budget annexe de la Régie par une subvention d'équilibre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCORDE** une subvention d'un montant de 136 268 € à la Régie des Transports, **INSCRIT** le montant à l'article 657364 du budget Principal de l'Intercom et **AUTORISE** le Président à verser cette subvention en plusieurs acomptes au cours de l'année 2021.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 45/2021 : Vote du taux des taxes directes locales de l'année 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE de reconduire les taux 2020 :**

- **CFE : 20.87**
- **TFB : 8.23**
- **TFNB : 23.05**

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 46/2021 : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **FIXE** les taux de TEOM pour 2021, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et **DIT** que la délibération sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques.

Zones	Taux TEOM 2021
01 ex CC BEAUMESNIL	12.90%
02 ex CC BERNAY et des environs	12,34%
03 Communes de BROGLIE et de MONTREUIL L'ARGILLE	13.04%
04 ex CC BROGLIE (hors Broglie et de Montreuil l'Argillé)	12.71%
05 ex PAYS BRIONNAIS (taux plein)	12,15%
06 ex PAYS BRIONNAIS (taux réduit)	12,15%
07 Commune Brionne	11,91%
08 ex PAYS BEAUMONTAIS	12,32%
09 ex RISLE CHARENTONNE	11,89%

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 47/2021 : Vote du Produit GEMAPI 2021

L'Intercom Bernay Terres de Normandie exerce, depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions de Inondations (GEMAPI).

Cette compétence concerne les 4 items suivants issus de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° / L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° / L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° / La défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° / La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations riveraines boisées,

Afin de financer l'exercice de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes a la possibilité comme le prévoit la loi d'instaurer une taxe GEMAPI et d'en percevoir le produit. Le produit de la taxe ne peut servir qu'à l'exercice de cette compétence en finançant tout ou partie des missions. Cette taxe a été instaurée par le Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en date du 27 septembre 2018.

Monsieur le Président expose que le montant du produit de la taxe attendu et proposé ci-après correspond aux charges liées à l'exercice de la compétence GEMAPI, et sans augmentation depuis son instauration. Le produit de la taxe ainsi déterminé est de 465 000 € pour 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **FIXE** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour l'année 2021 à la somme de 465 000 €, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et **DIT** que la délibération sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 48/2021 : Provisions pour risques d'admission en non-valeur des budgets SPANC et Assainissement Collectif IBTN

Ayant constaté le montant des impayés au 31 décembre 2016, au moment de la fusion, et compte tenu de la situation des impayés sur 2017 et 2018 et du risque d'irrecouvrabilité de certaines

Il est proposé d'inscrire sur les Budgets SPANC et Assainissement Collectif IBTN des provisions pour risques et charges destinées à couvrir le risque des impayés et des admissions en non-valeur (ANV).

Les sommes inscrites sont des provisions qui permettront de financer la charge au moyen d'une reprise.

Le Trésorier de son côté continue à assurer le recouvrement des recettes et à lancer des poursuites auprès des usagers. Mais lorsque tous les recours sont épuisés et que la créance est trop ancienne, il est nécessaire de procéder à l'inscription de certaines créances en admission en non-valeur. Ces provisions permettront de financer ce risque.

Un groupe de travail sera constitué afin de réfléchir et proposer des critères qui permettraient de déterminer lorsqu'une dette peut être présentée en ANV (ancienneté de la dette, montant...). Ce travail serait mené en lien avec le Trésorier.

Il est proposé d'inscrire une somme de 178 000 € sur le budget du SPANC (Assainissement Non Collectif) et 91 000 € sur le budget Assainissement Collectif IBTN, afin de constituer des provisions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **CONSTITUE** des provisions pour risques d'admission en non-valeur pour un montant de 178 000 € sur le budget Service Public d'Assainissement Non Collectif de 91 000 € sur le budget Assainissement Collectif IBTN et **INSCRIT** ces montants à l'article 6817 sur chacun des budgets précités.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 49/2021 : Attribution du marché public relatif à la reconstruction du pont sur la Risle à Brionne (27800)

Article 1er - Contexte

L'ouvrage existant permet le franchissement de la Risle par une voie communale. Il présente aujourd'hui des désordres structurels majeurs qui ont nécessité sa fermeture pour des travaux de reconstruction.



Un pont provisoire a été installé pour permettre le maintien en exploitation de l'entreprise COMPIN et de la déchetterie de Brionne sise rue Marcel Nogrette, 27800 BRIONNE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, **à l'unanimité des membres présents et représentés, PASSE** un marché public relatif à la reconstruction du pont sur la Risle à Brionne (27800), **ATTRIBUE** le marché public relatif à la reconstruction du pont sur la Risle à Brionne (27800), à la société **GIFFARD GENIE CIVIL-ZI LES HERBAGES-76170 LILLEBONNE**, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision et DIT que les dépenses relatives au présent marché seront supportées sur le Budget principal et imputées au chapitre 021 (immobilisation incorporelle), article 2151 (réseau de voirie).

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 50/2021 : Avenant de prolongation de trois (3) mois de la tranche ferme du lot n°01 au marché de collecte de déchets ménagers

Il est rappelé qu'un marché de collecte de déchets ménagers a été attribué le 27 juin 2016 pour la partie en porte à porte, à la société COVED sise 1, rue Antoine Lavoisier à Guyancourt (78280) pour les secteurs de Bernay, Beaumont le Roger et Mesnil en Ouche.

En vue de lisser les termes des différents marchés de collecte et notamment celui souscrit par l'ancienne Intercom du Pays Brionnais dont le terme est prévu au 31 décembre 2021, il est nécessaire de prolonger la tranche ferme du marché passé avec la société COVED pour une durée de trois (3) mois et ainsi porter le terme au 31 décembre 2021.

A l'issue de la forclusion des effets de l'ensemble des marchés de collecte passés par les anciennes communautés de communes fusionnées, un nouveau marché de collecte sur l'ensemble du territoire produira ses effets à compter du 01 janvier 2022.

En outre, il est mis en exergue que l'impact financier de cette prolongation de trois mois s'élève à la somme de 273 307.03 euros TTC et porte le montant du marché au montant global de 10 498952.60 euros TTC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** les modifications apportées au lot n°01 collecte de déchets ménagers en porte à porte souscrit avec la société COVED sise 1, rue Antoine Lavoisier à Guyancourt (78280) dans les termes suivants Prolongation de la tranche ferme du marché pour une période de trois (3 mois) du 30 septembre 2021 au 31 décembre 2021, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision et **DIT** que les dépenses relatives au présent avenant seront supportées sur le Budget principal et imputées au Chapitre 011 et à l'article 611 (contrats de prestations de services).

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 51/2021 : Tarifs transports scolaires pour l'année scolaire 2021-2022

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, la Région a délibéré les tarifs de référence suivants, à savoir :

- **120 € par élève/an pour le second degré (Collégiens et Lycéens),**
- **60 € par élève/an pour le premier degré (maternelles et primaires), ainsi que pour les internes.**

Il est proposé d'approuver, pour les familles du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, les tarifs de transports scolaires suivants :

- **COLLEGE et LYCEE (Demi-pensionnaire)**
- . **Participation famille par an et par élève..... 95.00 €**
(Reste à charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie 25 € par élève/an)
- . **Interne..... 47.50 €**
(Reste à charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie 12.5 € par élève/an)

Il sera appliqué une tarification solidaire (50 % des tarifs ci-dessus) pour les familles dont le quotient familial (base de calcul de la CAF) est inférieur à 500 €.

- **MATERNELLE/PRIMAIRE**
- . **Pas de participation financière pour les familles**
(Reste à charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie 60 € par élève/an)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** les tarifs pour la rentrée scolaire 2021-2022 tels que définis précédemment, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 et révisables annuellement.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 52/2021 : Vote du budget principal 2021.

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement qui s'équilibre à **35 559 175.34** euros et la section d'investissement qui s'équilibre à **9 841 581.09** euros.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses s'élève à **35 559 175.34** €.

Les charges à caractère général – chapitre 011 – comprennent les charges afférentes à l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant, et intègrent notamment (compte 611) les contrats de collecte des Déchets ménagers 1 650 000 €(compte 615231) l'entretien de la voirie enduits superficiels 911 000 €, les dépenses d'études 165 270 €(compte 617) le Programme Local de l'Habitat, l'extension OPAH.

Ces charges à caractère général s'élèvent au total à 6 691 335.83 € soit une baisse de 0.36 % par rapport au BP 2020.

Les charges de personnel et frais assimilés – chapitre 012 – représentent une charge de 7 356 618 € soit une baisse d'environ 1.68 % par rapport à 2020. La sincérité de la prévision de la masse salariale a été recherchée sans « volume de sécurité ». Les indicateurs suivants ont été pris en compte : nouvelle décision gouvernementale (Indemnité de précarité pour les agents non statutaires), PPCR (parcours professionnels des carrières et des rémunérations des fonctionnaires), le GVE (glissement Vieillesse Technicité) et une enveloppe RIFSEEP (100K€).

Les charges de personnel représentent 20.88 % (22.78 % en 2020) des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre 014 – atténuations de produits – correspond notamment au reversement de produits à l'Etat (FNGIR) 520 408 € et aux Attributions de compensation aux communes 9 564 355 €. Il s'élève à 10 323 901 €.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante - représente une charge de 7 102 247 € soit une baisse de 6.44 % par rapport à 2020. Il comprend notamment le versement des indemnités aux élus, les contributions au SDOMODE (les Déchets ménagers) pour 3 020 000 €, le versement du Contingent d'Aide Sociale, les différentes subventions allouées aux Associations 165 134 € et aux budgets annexes. A noter la baisse de la subvention d'équilibre allouée au CIAS pour 2 300 000 €, contre 2 700 000 € en 2020 et pour le budget OT la subvention en baisse également 441 200 € contre 559 208 € en 2020 et l'augmentation de la subvention pour la Régie des transport 136 268 contre 68 979 en 2020.

Le chapitre 66 – charges financières - Ce chapitre concerne les intérêts d'emprunts (240 446 €) et de ligne de Trésorerie.

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles – retrace les subventions attribuées aux particuliers dans le cadre de l'OPAH et pour les destructions de nids de frelons asiatiques, des annulations de titres sur exercices antérieurs et des subventions aux budgets des zones d'Activités.

Le taux de l'imprévision budgétaire² est inférieur à 1% des dépenses réelles (200 000 euros) en dépenses imprévues C/022.

Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **35 559 175.34 €**.

Le produit des services (chapitre 70) retrace entre autres les participations des familles aux diverses activités proposées par l'Intercom, Ecole du musique, apprentissage de la natation et les remboursements de frais par les budgets annexes (*services communs, participation frais bâtiments, informatique...*), pour un montant total de 1 102 414€.

Le produit des recettes des services est stable il prend en compte un ralentissement de l'activité du au COVID sur le 1^{er} trimestre 2021). Le suivi de l'encaissement de ces recettes et le recouvrement des sommes impayées reste une priorité pour 2021.

Le produit des impôts représente 25 779 204 euros. (Chapitre 73)

Le budget 2021 est établi sans augmentation de la fiscalité directe sur les entreprises et sur les ménages. Il tient compte de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) (allègement de 30% du montant de la TH pour les 20% des ménages assujettis à cette taxe) et des mesures relatives au plan de relance en faveur des entreprises et notamment la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Le produit de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) s'élève à 2 713 770 €, le produit de la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) s'élève à 610 930 € et le produit de l'IFER s'élève à 215 425 €.

Le produit de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) s'élève à 5 671 462 €. Le lissage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) afin de converger vers un taux unique a été suspendu en 2020, il se poursuit cette année pour atteindre le taux cible en 2022. Ce lissage fait apparaître une baisse de recettes de la TEOM cette année, de 114 380 €.

² Taux maxi 7,5%

Le produit de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) reste fixé à 465 000€.

Le produit du FPIC (Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est estimé à 678 000 €.

Les dotations de l'Etat, régions, département... sont estimées à 5 564 200 €, soit une augmentation(+ 1 207 500 €) par rapport à l'exercice précédent ; Cette augmentation est due notamment aux compensations versées par l'Etat pour la CET (Contribution économique territoriale) et la TFB (Taxe Foncière Bâti) (plan de relance) et sont ajoutées des subventions pour divers projets (NATURA 2000, OPAH, politique de la ville ...) et la part de Bernay au titre de la mobilité. Les Dotations d'Intercommunalité et de compensation sont également sur ce chapitre pour 3 016 722 €.

Chapitre 75 correspond principalement aux loyers (Centre d'affaires, location de bassin piscine)

Chapitre 77 est provisionné de 34 723 € pour des remboursements de sinistres par l'assurance.

Chapitre 78 pour 100 000 € est une reprise sur provisions pour les admissions en non-valeur (ANV)

Chapitre 002 - L'excédent de fonctionnement reporté est de 2 356 804.96 €

Le Total des recettes de fonctionnement cumulées est de 35 559 175 €

L'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement est de 3 002 234 €.

Il est également proposé d'affecter une somme de 1 500 000 € au compte 1068 « affectation en réserves » afin d'autofinancer une partie des investissements.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement cumulées s'élèvent à **9 841 581 euros**.

426 128 € pour des frais d'études dont 142 404 € en RAR. Ces frais concernent les projets suivants : Schéma directeur immobilier, centre nautique, trame verte bleue noire, transition énergétique, Grand cycle de l'eau et voirie complément investigation ponts ...

chapitre 204 : 993 998 € pour les subventions d'équipement dont un solde de 487 365 pour le THD (Très Haut Débit) 98 560 € en report de crédits , 200 000 € pour le 2^{ème} versement à la Schéma, participation pour les travaux de voirie des collèges de Bernay et Broglie et 102 800 € pour des subventions d'équipement liées à la GEMAPI.

3 444 363 € dont 2 451 876 € en nouveaux crédits et 992 763 € en report de crédits) correspondent aux investissements immobilisés dont 1 500 000 euros sont consacrés aux travaux neufs de voirie et à la réfection des ouvrages d'art (auxquels s'ajoutent 709 000 euros en crédits de report) 336 000 seront consacrés aux bâtiments et 300 000 € à l'acquisition de LADAPT de Serquigny, 320 000 € de matériel roulant, 66 000 € de matériel de bureau et informatique, 80 000 € de matériel divers (instruments de musique, bacs jaunes...) 13 000 € de mobilier, 60 000 € pour une pompe de relevage sur le Zone la Couture...(Chapitre 21)

Le chapitre 23 fait apparaitre les travaux en cours et réalisés sur plusieurs exercices, le montant du chapitre est de 714 416 € dont 450 000 € pour la rénovation de la partie sinistrée du centre d'affaires, Ruissellement : 264 400 €

Les dépenses financières sont en augmentation et s'élèvent à 2 122 791 euros. Cette hausse est due à la dernière avance faite à Eure Numérique pour le THD et au solde de l'avance de 2020 soit 1 822 791 €, ainsi que la part due à EAD pour la concession d'aménagement de la ZA Malbrouck.

Le montant du remboursement du capital de la dette s'élève à 1 249 000 €.

Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement cumulées s'élève à **9 841 581 €** (dont 6 467 927 € de recettes réelles) qui se décomposent comme suit :

Un montant des subventions est attendu pour 997 420 euros.

Des ventes de biens sont estimés à 208 300 € (dont Maison du Trésorier BLR)

Le recours à l'emprunt pour le budget principal est fixé à 2 927 400 € dont 1 500 000 en report de crédits, contre 8 012 734 € en 2020. Soit un nouvel emprunt de 1 427 400 €, un peu supérieur aux objectifs du DOB (1 200 000 €)

778 897 € correspondent au fond de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

1 500 000 € correspondant aux Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation de résultat). Il s'agit d'affecter à l'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement.

Le recours à l'emprunt prévu cumulé 2021 est de 5 610 509 euros (Budget principal 2 927 400 € + Budget assainissement 2 683 109 €). Le montant de la dette projetée à la clôture de l'exercice est estimé à 26 millions d'euros € en cas de réalisation totale des emprunts prévus au BP.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés et **ADOpte** le budget Primitif 2021 tel que présenté dans le document « Budget Primitif 2021 – budget principal ».

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 53/2021 : Vote du Budget Primitif 2021 – Budget annexe Assainissement Collectif IBTN (Non Assujetti TVA).

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE - SCE ASSMT COLLECTIF CC INTERCOM IBTN - BP (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 782 998,37	1 698 426,00
O			
T	+	+	+
E	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
E		0,00	1 084 572,37
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 782 998,37	2 782 998,37
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 625 694,62	3 603 942,47
O			
T	+	+	+
E	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	395 485,00	1 567 828,00
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
E		1 150 590,85	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 171 770,47	5 171 770,47
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	7 954 768,84	7 954 768,84

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget Primitif annexe de l'assainissement collectif IBTN (non assujetti TVA) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'exercice 2021 tel que présenté dans le document « Budget annexe de l'assainissement collectif IBTN (non assujetti TVA) - Année 2021 ».

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 54/2021 : Vote du Budget Primitif 2021 — Budget annexe Assainissement Collectif HT.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 866 991,00	1 473 500,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 393 491,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 866 991,00	1 866 991,00

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 373 228,88	5 002 110,15
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	123 085,00	559 717,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 65 513,27	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 561 827,15	5 561 827,15

TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		7 428 818,15	7 428 818,15

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget Primitif annexe de l'assainissement collectif HT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'exercice 2021 tel que présenté dans le document « Budget annexe de l'assainissement collectif HT - Année 2021 »

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 55/2021 : Vote du Budget Primitif 2021 — Budget annexe du Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	976 575,41	490 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 486 575,41
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	976 575,41	976 575,41
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 415 744,68	441 248,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	19 229,00	1 475 134,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 481 408,32	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 916 382,00	1 916 382,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 892 957,41	2 892 957,41

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget Primitif annexe de l'assainissement non collectif (SPANC) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'exercice 2021 tel que présenté dans le document « Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)- Année 2021 »

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	579 573,00	558 414,57
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 21 158,43
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	579 573,00	579 573,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	36 772,30	29 153,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	12 625,20	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 20 244,50
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	49 397,50	49 397,50

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	628 970,50	628 970,50

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget Primitif de l'Office de Tourisme de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'exercice 2021 tel que présenté dans le document « Budget Primitif du Budget Office de Tourisme- Année 2021 »

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 57/2021 : Vote du Budget Primitif 2021 — Budget Régie transport IBTN.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	674 598,00	657 868,74
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 16 729,26
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		674 598,00	674 598,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	245 545,73	137 038,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 108 507,73
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		245 545,73	245 545,73

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	920 143,73	920 143,73
---------------------	------------	------------

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget Primitif de la Régie transport de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'exercice 2021 tel que présenté dans le document « Budget Primitif du Budget Régie transport - Année 2021 »

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 58/2021 : Vote du Budget Primitif 2021 — Budget Station-Service 24/24.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 092 927,48	1 041 895,92
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 51 031,56
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 092 927,48	1 092 927,48
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	33 502,00	18 506,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 14 996,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	33 502,00	33 502,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 126 429,48	1 126 429,48

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget Primitif de la Station-Service 24/24 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'exercice 2021 tel que présenté dans le document « Budget Primitif du Budget Station-Service - Année 2021 »

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 59/2021 : Vote du Budget Primitif 2021 — Budget annexe de la ZAC Maison Rouge.

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE - ZAC MAISON ROUGE - BP 2021

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
VUE D'ENSEMBLE		

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	966 550,04	992 030,82

REPORTS			
	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	25 480,78	

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	992 030,82	992 030,82
---------------------------------------	------------	------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS DE INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	876 996,52	669 651,09

REPORTS			
	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 RESULTAT DE INVESTISSEMENT REPORTE		207 345,43

TOTAL DE LA SECTION DE INVESTISSEMENT	876 996,52	876 996,52
---------------------------------------	------------	------------

TOTAL DU BUDGET	1 869 027,34	1 869 027,34
-----------------	--------------	--------------

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget Primitif annexe de la ZAC Maison Rouge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'exercice 2021 tel que présenté dans le document « Budget Primitif annexe de la ZAC Maison Rouge - Année 2021 »

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 60/2021 : Vote du Budget Primitif 2021 — Budget annexe de la ZA INTERCOM RISLE CHARENTONNE.

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE - ZA INTERCOM RISLE CHARENTONNE - BP 2021

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	411 214,58	435 652,22
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	24 437,64	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		435 652,22	435 652,22

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS DE INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	505 907,23	404 904,58
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 RESULTAT DE INVESTISSEMENT REPORTE		101 002,65
TOTAL DE LA SECTION DE INVESTISSEMENT		505 907,23	505 907,23
TOTAL DU BUDGET		941 559,45	941 559,45

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget Primitif annexe de la Zone d'activités Intercom Risle Charentonne de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'exercice 2021 tel que présenté dans le document « Budget Primitif annexe de la Zone d'activités Intercom Risle Charentonne- Année 2021 »

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 61/2021 : Vote du Budget Primitif 2021 — Budget annexe de la ZAE les Granges.

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE - ZAE les Granges - BP 2021

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	106 803,56	138 131,35

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	31 327,79	

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	138 131,35	138 131,35
--	------------	------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS DE INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	403 666,93	89 700,00

		DEPENSES DE LA SECTION DE INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE INVESTISSEMENT
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 RESULTAT DE INVESTISSEMENT REPORTE		313 966,93

TOTAL DE LA SECTION DE INVESTISSEMENT	403 666,93	403 666,93
--	------------	------------

TOTAL DU BUDGET	541 798,28	541 798,28
-----------------	------------	------------

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget Primitif annexe de la Zone d'activités économiques « les Granges » de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'exercice 2021 tel que présenté dans le document « Budget Primitif annexe de la Zone d'activités économiques les Granges - Année 2021 »

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 62/2021 : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2021

Filière administrative :

- Suite au départ à la retraite au 28 février dernier d'un attaché, il convient de rendre vacant un poste d'attaché.
- Suite à la mutation d'un rédacteur, il convient également de rendre vacant un poste de rédacteur.
- Suite au recrutement d'un poste de responsable de l'économie et de deux chargés de projet « Petites Villes de Demain », il convient de créer deux postes d'attaché à temps complet, un étant déjà vacant.

Ainsi, il apparaît nécessaire de rendre vacants les postes suivants :

- 1 poste de rédacteur à temps complet

- 1 poste d'attaché à temps complet
- Et de créer 2 postes d'attaché à temps complet

Filière technique :

- Suite au départ le 8 mars dernier de l'agent responsable des déchets ménagers, il convient de rendre vacant un poste d'adjoint technique territorial.
- Suite à l'arrivée de deux agents de voirie, il convient de pourvoir deux postes d'adjoint technique territorial, jusqu'alors vacants.
- Suite au départ du responsable bâtiments, il convient de rendre vacant un poste d'agent de maîtrise.

Filière culturelle :

Du fait de l'arrivée de 2 nouveaux élèves, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un assistant d'enseignement artistique de 4.5 heures à 5.5 heures.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée hebdomadaire de l'emploi correspondant.

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 8 mars 2021.

DE supprimer l'emploi d'assistant d'enseignement artistique créé initialement à temps non complet pour une durée de 4.5 heures par semaine, et de créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet pour une durée de 5.5 heures à compter du 1^{er} mai 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** ce tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2021.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 63/2021 : Désignation Représentants au comité de projet - Petites Villes de demain

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE**, à l'unanimité, en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations qui ne le requièrent pas obligatoirement.

DESIGNE 5 représentants pour siéger au Comité de Projet – Petites Villes de Demain :

- Madame LEDUC Françoise
- Monsieur MALCAVA Didier
- Madame PREYRE Françoise
- Monsieur SCRIBOT Frédéric
- Monsieur VILA Jean-Louis

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

Délibération n° 64/2021 : Montant des redevances et autres participations financières

La compétence assainissement collectif est assurée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie depuis le 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi, la présente délibération a pour objet d'entériner la politique tarifaire de l'assainissement collectif.

Pour rappel, la redevance d'assainissement collectif doit permettre de couvrir les charges d'investissement et de fonctionnement des infrastructures d'assainissement collectif. Pour cela, selon le mode d'exploitation, celle-ci peut contenir une part revenant au délégataire et une part collectivité (cas des gestions en Délégation de Service Public – DSP), ou une part collectivité uniquement (cas des régies).

De la même façon, selon les communes, les recettes et dépenses sont retracées dans deux budgets annexes

selon que celui-ci soit assujéti à la TVA (montant de la redevance délibérée en € HT avec application du taux réduit à 10%) ou non assujéti (montant de la redevance votée sans TVA).

Afin de transiter vers une redevance harmonisée, il a été défini un tarif cible au 1^{er} juillet 2023, date prévue pour le passage en Délégation de Service Public, à hauteur de 2,37 € HT/ m³. Pour y arriver, il est proposé d'établir un lissage des redevances sur **3 ans**. A titre indicatif, le tarif moyen actuel est de l'ordre de 2,35 € HT/ m³.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à la majorité absolue des membres présents et représentés, DECIDE de fixer à compter du 1^{er} juillet 2021 les redevances d'assainissement collectif comme suit.

Communes	Mode d'exploitation	Redevance, Part collectivité
Bernay	Régie	2,12 € HT / m ³
Menneval	Régie	1,85 € / m ³
Brionne, Calleville, le Bec Hellouin, la Neuville du Bosc, Harcourt, ZAC de Maison Rouge, Grosley sur Risle	Régie	2,81 € / m ³
Grand Camp	Régie	2,59 € / m ³
Montreuil l'Argillé	Régie	2,30 € / m ³
Mesnil en Ouche (La Barre en Ouche)	Régie	1,97 € HT / m ³
Beaumont le Roger, Fontaine la Sorêt (Nassandres sur R.)	DSP SAUR	1,56 € HT / m ³
Serquigny	DSP SAUR	1,36 € HT / m ³
Nassandres (Nassandres sur Risle)	DSP VEOLIA	1,37 € / m ³
Mesnil en Ouche (Beaumesnil)	DSP VEOLIA	0,27 € / m ³
Brogie	DSP VEOLIA	0,73 € / m ³

DIT que les usagers desservis par un réseau d'eaux usées défini comme raccordables mais non raccordés feront l'objet d'une facturation d'un montant équivalent au montant de la redevance que ceux-ci auraient à payer s'ils étaient raccordés. Au-delà du délai dérogatoire de raccordement de 2 ans, le montant est majoré de 100% ;

DECIDE de fixer le montant de la redevance pour le contrôle de conformité d'un immeuble raccordable comme suit.

	Pour le raccordement d'un logement ou activité économique sur un branchement	Plus-value par logement supplémentaire sur le même branchement
Lorsque le rapport de contrôle est demandé avec un délai inférieur à 15 jours entre la réception du formulaire et l'envoi du rapport	163,64 € HT (180,00 € TTC) Ou 180 € (option sans TVA)	81,82 € HT (90 € TTC) Ou 90 € (option sans TVA)
Lorsqu'il n'est pas exigé un délai inférieur à 15 jours entre la réception du formulaire et l'envoi du rapport (délai approximatif < 30j)	81,82 € HT (90 € TTC) Ou 90 € (option sans TVA)	40,91 € HT (45,00 € TTC) Ou 45 € (option sans TVA)

DECIDE de reconduire le tarif du traitement des matières de vidange sur les stations d'épuration de Bernay et de Brionne à hauteur respectivement de 13,64 € HT / m³ ou 15 € / m³ (option sans TVA) ;

DECIDE de fixer le montant de la participation aux frais de branchement au réseau d'eaux usées prévu à l'article L1331-2 du Code de la Santé Publique, qui sera facturée une fois la prestation réalisée comme suit : Lorsque le branchement est créé d'office dans le cadre de la création ou de l'extension d'un réseau d'assainissement ou de l'incorporation d'un réseau public de collecte pluvial, opération groupée faisant l'objet de subventions : 727,3 € HT (sur les communes dont le budget est assujéti) ou 800 € (option sans TVA pour les budgets non assujéti) ;

- Lorsque le branchement domestique ou techniquement équivalent est créé sur un réseau eaux usées existant : 2 500 € HT ou 3 000 € option sans TVA selon assujétissement
- Lorsque les prescriptions techniques imposent des caractéristiques du branchement différentes d'un branchement domestique, la participation aux frais de branchement correspondra au coût des travaux de réalisation majoré de 10% pour frais généraux

DECIDE de fixer le montant de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) prévu à l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique, pour le rejet d'eaux usées domestiques comme suit :

- Construction neuves ou aménagement d'une habitation individuelle : 3 000 €
- Raccordement d'une habitation existante : 1 600 €
- En présence d'une habitation existante disposant d'une installation d'assainissement non collectif de moins de 10 ans à la date du raccordement, et ayant fait l'objet d'un contrôle de réalisation conforme de la part du SPANC, un coefficient 0 sera appliqué sur le précédent forfait)
- Pour un immeuble raccordé sur un branchement, et composé de plusieurs logements, application d'un coefficient de 0,25 par logement supplémentaire au-delà du premier logement.

DECIDE de fixer le montant de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) prévu à l'article L1331-7-1 du Code de la Santé Publique, à destination des établissements autres que domestique à hauteur de 500 € par équivalent habitant avec un montant plancher de 3 000 €. L'estimation du nombre d'équivalent habitant se fera sur la base des ratios présentés ci-après :

type de bâtiment		<i>EH</i>	
établissement scolaire (sans salle de sport avec douche ou autres lieux d'accueil d'enfants type crèche, centre de loisirs,...)	par élève externe	0,33	
	par élève demi-pensionnaire	0,50	
	par élève interne	1,00	
bâtiment sportif	par douche	0,25	
bâtiment administratif, bureaux, commerciaux			
	sans réfectoire	par employé	0,33
	avec réfectoire	par employé	0,50
commerce de bouche (boulangerie, boucherie, ...)	par employé	1,50	
personnel d'usine	par poste de 8h	0,50	
hôpitaux, clinique (patients et personnel)	par lit	3,00	
restaurant	par place (x2 couverts)	0,14	
hôtel	par lit / chambre	1,00	
terrain de camping	par emplacement	1,50	
cinéma, théâtre, café	place assise	0,05	
piscine	par baigneurs	0,13	
Magasin			
artisans, industriel, ...	étude au cas par cas en fonction de l'activité		

DIT que la PFAC pour les usagers domestiques sera diminuée du montant de la participation aux frais de branchement et le fait générateur de la facturation de la PFAC est le raccordement au réseau de l'habitation ou de l'établissement non domestique.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	11	86	20	66

Date de signature : 15/04/2021


Le Président,
Nicolas GRAVELLE.